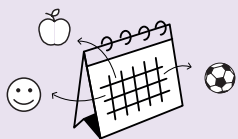


«Quand les enfants sont témoins de violence»

Guide pour le personnel des hébergements collectifs

Prévention



Structurer la vie quotidienne,
faire vivre des expériences
positives



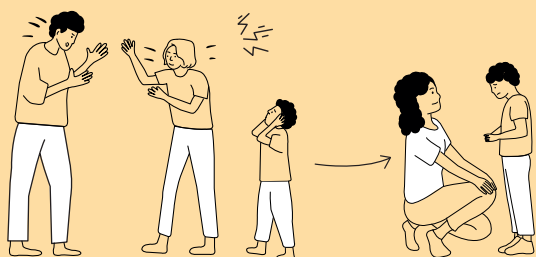
Tisser des liens,
garantir la sécurité au quotidien
et donner un objet réconfortant



Élaborer un plan
d'urgence avec les
enfants et les parents

Intervention

A: L'enfant assiste à la scène de violence (chambre, espaces communs)



- | | |
|---|---|
| ① Protéger les enfants
et faire en sorte qu'ils/
elles ne soient plus
exposé.e.s à la violence | ② Identifier les enfants
qui ont besoin d'un
soutien immédiat |
| ③ Emmener les enfants
dans un lieu sûr et
apaisez-les | ④ Renforcer les enfants
et développer des
stratégies d'action en
cas d'urgence |

B: L'enfant n'assiste pas à la scène de violence (violence dans la chambre voisine, intervention policière)



Proposer des groupes de parole aux enfants :

- Expliquer la situation
- Évoquer la séparation
- Rassurer et écouter
- Réaliser une activité ensemble

Suivi



Signaler l'acte de violence
et déterminer qui est
responsable du suivi



Être attentif.ve aux
changements de compor-
tement et contacter les
services spécialisés



Maintenir le lien
avec les enfants

«Quand les enfants sont témoins de violence»

Guide pour le personnel des hébergements collectifs

Le séjour en hébergement collectif, en particulier sur une période prolongée, est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant. Malgré cela, en Suisse, de nombreux.ses enfants, adolescent.e.s et familles en situation d'asile et de migration logent dans des hébergements collectifs. Save the Children s'applique à améliorer leurs conditions de vie et d'accompagnement et à garantir une protection de l'enfant efficace dans les hébergements collectifs.

Le présent guide décrit la manière dont le personnel peut protéger et accompagner les enfants lorsqu'ils/elles sont exposé.e.s, directement ou indirectement, à la violence. Il est structuré en trois étapes : prévention, intervention et suivi.

Prévention

Protéger les enfants de la violence est un devoir et une responsabilité qui incombent à toutes les parties concernées. Discutez en équipe, avec l'organisation d'encadrement, l'autorité compétente, la police et d'autres services spécialisés des moyens de réduire la violence dans les hébergements collectifs.

En mettant en place des mesures préventives, vous pouvez renforcer les enfants et ainsi les aider à surmonter les situations difficiles.

Structurer la vie quotidienne

Un déroulement clair des journées donne des repères et sécurise. L'enfant doit savoir ce qui se passe à quel moment (horaires des repas, du coucher, des loisirs).

Faire vivre des expériences positives

Laissez le plus souvent possible l'enfant décider lui-même/elle-même. Encouragez l'autonomie de l'enfant. Ne l'aidez que lorsque cela est nécessaire. Stimulez ses points forts et ses compétences, p. ex. à travers le jeu ou le bricolage. Encouragez l'enfant.

Tisser des liens

L'enfant doit pouvoir faire confiance au personnel. Appelez l'enfant par son prénom. Adressez-vous régulièrement à l'enfant, écoutez-le/la et prenez-le/la au sérieux. Donnez des repères à l'enfant et apportez de la sécurité dans son quotidien, p. ex. avec des activités régulières.

Offrez-lui un objet réconfortant

Chez les plus jeunes enfants, un petit cadeau, p. ex. une peluche, peut aider. Cet objet réconfortant, ou «doudou», peut apporter un sentiment de sécurité à l'enfant. L'idéal est de lui offrir la semaine suivant son arrivée. Avec les enfants plus âgé.e.s, vous pouvez aussi fabriquer ensemble un objet réconfortant.

Discuter du plan d'urgence

Discutez avec l'enfant et les parents pour qu'il/elle sache où trouver de l'aide en cas d'urgence. À qui l'enfant peut-il/elle s'adresser? Comment l'enfant peut-il/elle joindre cette personne? Où peut-il/elle aller?

Intervention Situation A : L'enfant assiste à l'acte de violence (dans les espaces communs ou dans la chambre)

En cas d'exposition à une scène de violence dans les espaces communs ou dans la chambre, les enfants doivent être immédiatement mis.e.s à l'abri et apaisé.e.s.

1. Protéger les enfants

Faire en sorte que les enfants n'assistent plus à la scène de violence. Éloigner la personne violente ou l'enfant, ou s'interposer entre l'enfant et la scène de violence.

a. Si plusieurs collaborateur.trice.s sont présent.e.s dans l'hébergement

Appeler une deuxième personne

Demandez de l'aide à une deuxième personne. Une personne désamorce la situation, l'autre s'occupe des enfants.

Si possible, faire sortir la personne violente

Une personne conduit la personne violente hors de la pièce. L'autre personne reste auprès des enfants et, le cas échéant, des parents (p. ex. dans la chambre). Aidez les enfants à s'apaiser (voir 2 et 3).

Sinon, faire sortir les enfants

La personne violente refuse de quitter la pièce. Une personne accompagne alors les enfants dans un endroit sûr : « Venez, allons dans le couloir/la salle de jeux. » Apaisez les enfants.

Si un.e enfant reste figé.e

- Faites sortir les autres enfants : « Allez dans le couloir, je vous rejoins plus tard. » Restez auprès de l'enfant figé.e.
- Mettez-vous à sa hauteur et adressez-vous directement à lui/elle en prononçant son prénom : « [Prénom], les adultes veillent à ce qu'il n'arrive rien à personne. Viens, allons boire quelque chose / dans le bureau / voir tes proches / dans la salle de jeux. »
- Tendez la main à l'enfant. Ne touchez l'enfant que s'il/elle y consent.
- S'il/Si elle ne souhaite pas vous suivre : restez à ses côtés. Protégez-le/la, parlez-lui calmement, distrayez-le/la. N'obligez pas l'enfant à vous suivre.
- Lorsque la situation est résolue, occupez-vous des autres enfants.

b. Si vous êtes seul.e

Faites sortir les enfants

D'une voix calme, dites aux enfants où ils/elles doivent se rendre : « Allez dans le couloir / dans la pièce de vie. Je veille à ce que tout se passe bien ici. Je viens vous voir après. »

Si un.e enfant reste figé.e

Interposez-vous entre l'enfant et la scène de violence. Parlez calmement : « Viens vers/derrière moi. Je veille à ce qu'il ne t'arrive rien. »

Après la situation

Dès que la situation est sécurisée, rejoignez les enfants. Occupez-vous particulièrement des enfants qui semblent stressé.e.s (voir 2 et 3).

c. Quand les parents sont impliqués dans la scène de violence :

Établir le contact

Saluez les parents. Adressez-vous calmement et directement aux parents.

Demander aux parents si l'enfant peut venir

Demandez aux parents si vous pouvez emmener l'enfant dans un lieu sûr : « Je ne souhaite pas que votre enfant assiste à cela. Est-ce que je peux l'emmener dans la salle de jeux / le bureau ? Votre enfant peut revenir quand il/elle le souhaite. Vous pouvez nous rejoindre quand vous le souhaitez. »

2. Identifier les enfants qui ont besoin d'aide tout de suite

Certains enfants réagissent de manière inhabituelle à une situation de violence. Ces enfants ont besoin d'aide immédiatement.

Soyez vigilant.e aux comportements suivants

- L'enfant pleure, a l'air paniqué, a peur ou s'agrippe à quelqu'un.
- L'enfant est très calme, figé.e, confus-e, se cache ou ne répond pas.

Occupez-vous immédiatement de cet.te enfant (voir 3).

3. Emmenez les enfants dans un lieu sûr et apaisez-les
Les enfants qui ont assisté à une scène de violence ont besoin de sécurité pour assimiler ce qu'ils/elles ont vécu. Un.e enfant qui montre d'importants signes de stress doit être pris.e en charge rapidement. Accompagnez l'enfant auprès d'une personne de confiance (p. ex. ses parents, des proches) ou dans un lieu où il/elle se sent plus en sécurité (p. ex. une salle de jeux). Aidez l'enfant à s'apaiser.

Soyez présent.e et écoutez

Soyez là pour l'enfant. Demandez-lui : «*De quoi as-tu besoin?*» Écoutez. Ne le questionnez pas ouvertement sur ce qu'il/elle ressent. Ne le/la forcez pas à parler.

Apaiser, rassurer et donner des repères

Parlez à voix basse et calmement. Rassurez l'enfant : «*Tu es en sécurité, maintenant. Les adultes s'occupent de la situation.*» Décrivez ce qui s'est passé à l'aide de mots simples. N'allez pas dans les détails. Soyez honnête. Ne faites pas de fausses promesses.

Créer un lien et déculpabiliser

Dites à l'enfant que vous vivez cette situation ensemble : «*Tu n'es pas seul.e. Je suis avec toi.*» Déculpabilisez l'enfant. «*Ce n'est pas de ta faute.*»

Le/la ramener dans le «ici et maintenant»

Aidez l'enfant à revenir dans le «*ici et maintenant*». Activez les sens et faites quelque chose ensemble : allez boire de l'eau, allez à la fenêtre et respirez l'air frais, lavez-vous les mains, tapotez chacun.e votre corps ou mettez-lui un objet dans les mains (p. ex. une balle, de la pâte à modeler, une peluche, une balle anti-stress). Jouez ou dessinez ensemble. Distrayez l'enfant.

4. Développer des stratégies d'action en cas d'urgence
L'enfant s'est apaisé.e. Discutez de ce qu'il/elle peut faire à l'avenir, en cas d'urgence. Enfin, ramenez l'enfant auprès de ses parents. Expliquez le plan d'urgence de l'enfant à ses parents.

Demander de l'aide

Clarifiez où l'enfant peut trouver de l'aide (p. ex. enregistrez un numéro de téléphone pour les enfants plus âgé.e.s).

Trouver un endroit sûr

Parlez des endroits où l'enfant peut aller en cas de violence.

Désigner une personne de confiance

Nommez la personne à qui l'enfant peut s'adresser

Intervention Situation B : L'enfant n'assiste pas directement à la scène de violence

Il arrive que, dans l'hébergement, des enfants assistent indirectement à des scènes difficiles. Ils peuvent par exemple entendre des incidents dans la chambre voisine, des hurlements dans la nuit, des interventions policières ou des expulsions. Si ces situations ne sont pas évoquées, les enfants risquent de considérer la violence comme normale et de juger que leurs réactions naturelles (p. ex. la peur) sont inappropriées.

Proposer des groupes de parole aux enfants

Parlez de ce qui s'est passé avec les enfants. Organisez des groupes de parole avec les enfants. Discutez-en au préalable avec les parents. Convoquez les parents au groupe de discussion.

Expliquer la situation

Expliquez ce qui s'est passé avec des mots simples : «*Cette famille a été emmenée.*» «*Il y a eu une grosse dispute pendant la nuit.*» Ne donnez pas de détails.

Évoquer la séparation

Parlez ouvertement si des enfants ont quitté le centre. Dites que les enfants ne sont pas seul.e.s. «*Ton amie est partie. Elle n'est pas toute seule. Elle est avec ses parents. Elle a pris son «doudou».*»

Rassurer et écouter

Rassurez l'enfant : «*C'est terminé. Je suis avec vous, maintenant.*» Laissez parler les enfants qui le souhaitent. Écoutez-les attentivement. Demandez-leur de quoi ils/elles ont besoin. Ne leur demandez pas ce qu'ils/elles ressentent.

Faire une activité ensemble

Clôturez le groupe de parole par une activité pour aider les enfants à revenir dans le «*ici et maintenant*».

Suivi

Tout enfant témoin de violences graves devrait bénéficier d'un soutien professionnel. Un service spécialisé externe aide à évaluer comment l'enfant doit être soutenu.e. Quand l'enfant est lui/elle-même victime de violence ou témoin de violence entre des proches, il convient de déterminer s'il/si elle a droit à l'aide aux victimes.

En cas d'événement grave, la direction et l'équipe doivent être informées et l'enfant doit continuer d'être accompagné.e.

Signaler l'acte de violence et déterminer qui est responsable du suivi

- Signalez l'événement en suivant les directives internes de l'hébergement.
- En concertation avec la direction et l'équipe, déterminez qui est responsable du suivi et de la surveillance des enfants.
- Si besoin est, proposez des groupes de parole aux enfants et aux parents.
- Faites le point sur la situation de violence et votre procédure de protection des enfants avec votre équipe.

Observer les changements de comportement chez les enfants et contacter les services spécialisés

Un enfant qui ne va pas bien affiche souvent un changement de comportement, dans les jours et les semaines qui suivent l'événement. Faites attention aux changements de comportement ou à l'apparition de comportements anormaux chez les enfants:

- Est-ce que l'enfant se comporte différemment?
- Est-ce que l'enfant mange soudainement beaucoup plus ou beaucoup moins que d'habitude?
- Est-ce que l'enfant parle anormalement beaucoup ou anormalement peu?
- Est-ce que l'enfant dort plus ou moins qu'avant?
- Est-ce que l'enfant se met en retrait ou, au contraire, cherche plus la proximité que d'habitude?
- Est-ce que l'enfant détruit des objets, se mutile ou blesse d'autres enfants?

Si vous observez un changement de comportement chez l'enfant, prévenez la direction. La direction contacte les services spécialisés et/ou l'Aide aux victimes et discute en équipe de la suite de la procédure.

Soigner le lien avec les enfants

Établissez une relation de confiance avec les enfants. Faites vivre des expériences positives aux enfants. Rassurez-les en structurant leur vie quotidienne (voir Prévention).

Mentions légales:

© Save the Children, avril 2025

Le présent guide est basé sur l'expertise de Save the Children, dans le champ des premiers secours en santé mentale pour les enfants «Psychological first aid for children» et dans le domaine de l'asile et de la migration en Suisse. Save the Children remercie entre autres les services spécialisés suivants pour leurs conseils lors de l'élaboration du présent guide : Fachstelle Gewalt Bern, Verein Family-help, Fachstelle OKey – Opferberatung und Kinderschutz.

Pour plus d'informations sur les formations continues ou de conseils sur la protection de l'enfant dans les hébergements collectifs ou sur la mise en application de ce guide, ou en cas de questions ou de commentaires, veuillez contacter :

Save the Children Suisse | Tél. : +41 44 267 74 70
E-mail : info@savethechildren.ch | www.savethechildren.ch/fr/